



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 15 décembre 2021

PV 5-2021

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h30, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire, exception faite pour les oratrices et orateurs lors de leur prise de parole. La présence du public est autorisée, mais celui-ci doit être muni du Pass-Covid. Cette même règle est valable pour les représentants de la presse.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

36 membres présents, 9 membres absents excusés.

Le Président prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de M. Jean-Pierre Collet, qui fut municipal de Vufflens-la-Ville de 1994 à 1997, décédé le 8 novembre 2021.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 19 novembre 2021. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux, procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 et annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, le Président considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 est accepté à la large majorité moins 1 abstention.

M. Hervé Bandini adresse ses sincères remerciements à Mme Noémie Girard pour le travail effectué.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Hervé Bandini adresse ses remerciements au Bureau électoral, présidé par Mme Stéphanie Reda, pour la gestion du dépouillement du scrutin fédéral du 28 novembre dernier.

Concernant les indemnités dues aux membres des commissions, M. Hervé Bandini précise que c'est le/la président-e de la commission qui est en charge de remplir le formulaire y relatif pour l'ensemble de ses membres.

Il souligne encore que la révision du règlement du Fonds Spécial du Conseil communal est prévue pour 2022 ; une commission sera d'ailleurs nommée en début d'année.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel communal

Comme vous pouvez le constater nous avons retrouvé, avec bonheur, notre boursière, Mme Nijenhuis, qui se remet gentiment de sa cascade. Durant son absence, elle a été remplacée par Mme Corinne Favre – que nous remercions vivement d'être venue nous dépanner au pied levé un jour et demi par semaine – en

collaboration avec notre Secrétaire municipale Mme Böhlen que nous remercions également chaleureusement.

Le temps d'essai de Mme Trebern arrivant bientôt à son terme, je vous annonce son engagement définitif dès le 1^{er} janvier 2022. Elle remplit son poste à satisfaction de tous et s'est très bien intégrée à l'équipe administrative, ce dont nous sommes heureux.

D'autre part, je vous informe que nous allons accueillir à l'Administration une étudiante durant quatre mois, soit de février à mai, qui va venir effectuer un stage pour compléter sa formation en master de management public.

Postulat Samuel Berthoud

Dans le but de répondre à ce postulat au printemps, nous avons approché le bureau Impact qui va nous accompagner dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Plan énergie et climat communal (PECC). Dans cette optique, deux représentants de la Municipalité ont suivi une journée de formation à Montreux pour acquérir de nouvelles connaissances. Nous réfléchissons également à l'établissement d'un Règlement sur la perception d'une taxe de contribution aux fonds sur les énergies renouvelables.

Préavis à venir

Lors de la prochaine séance, la Municipalité vous présentera un préavis portant sur la réfection du revêtement bitumineux du préau scolaire et de l'allée du cimetière. M. Gebhard, chef de Poste, viendra également présenter les missions de la gendarmerie d'Echallens.

Pour autant que la situation sanitaire le permette, nous allons organiser une pré-séance publique durant laquelle des intervenants externes viendront présenter le projet d'une éventuelle gravière près du Moulinet (Moulin d'Amour) soit 20 mètres après le pont de la RC177 dans la clairière en contre-bas sur du terrain essentiellement communal.

Remerciements

Nous voilà bientôt arrivés à la fin de l'année et des six premiers mois de la législature. En premier lieu, la Municipalité souhaite vous remercier de votre engagement et du temps consacré à la cause publique.

Nous profitons également pour remercier les personnes composant le bureau du Conseil communal avec qui nous collaborons régulièrement dans une ambiance et un climat de confiance, qui est assurément très agréable.

Encore un petit mot de remerciement pour notre personnel qu'il soit permanent ou pas pour le travail fourni durant cette année et son implication pour la Commune de Vufflens-la-Ville.

Un dernier message de remerciement adressé au collège municipal avec qui j'ai grand plaisir de travailler depuis 6 mois.

Belles Fêtes de fin d'année à toutes et tous !!!

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

P+R

Le Syndic et moi-même avons, sur invitation de l'ARCAM (Association de la région de Cossonay-Aubonne-Morges), participé à une information de la direction des infrastructures et des ressources humaines du canton, relative à la planification régionale des parkings d'échange. Les principes directeurs sont 1) de rabattre vers le réseau principal de transport public (TP) par le mode le plus adapté. 2) de faciliter les transbordements et l'accès au réseau de TP le plus proche du domicile des usagers afin de réduire distance parcourue en voiture. 3) de réserver les places P+R pour les voyageurs qui ne sont pas, ou mal desservis en TP.

Pour ce qui concerne le P+R de Vufflens-la-Ville, il est actuellement admis qu'il représente 45 places. A l'horizon 2030, l'étude Arcam prévoit qu'il faudra 70 places + une vingtaine pour couvrir les besoins de la région du Gros-de-Vaud. Vufflens-la-Ville fait partie des P+R à développer en priorité et notre parcelle 1212 est susceptible d'être une alternative pour cela.

Mobilité

Pour permettre le bon déroulement des travaux de remplacement de la conduite d'eau de la Grand-Rue et la réfection de la route avec élargissement du trottoir, nous devons fermer la route dès l'entrée du village jusqu'à l'église. Aussi les bus de la ligne 58 ne s'arrêteront plus devant l'église, ni sur la place équipée de rampes d'embarquement devant la grande salle. Dès mars, nous disposerons donc d'un seul arrêt à Vufflens-la-Ville, soit devant la grande salle côté garderie. Un quai provisoire en bois sera érigé côté garderie. Tous les élèves devront donc se rendre à cet endroit pour prendre le bus et se rendre aux écoles de Penthalaz et Cossonay. Afin d'éviter que les bus, en cas de retards ou perturbations, se croisent au niveau de la partie étroite de la route, une place d'évitement provisoire sera réalisée sur une vingtaine de mètres devant le panneau d'entrée Vufflens-la-Ville, au niveau de la salle de sports. Les bus de cette ligne viendront donc de Mex par la route de la Musire au lieu d'entrer à Vufflens via la Grand-Rue.

Quant à la ligne 56, bien qu'elle parte et arrive dorénavant chez Bobst en Faraz, les bus passeront par Mex village et entreranno aussi à Vufflens-la-Ville via la Musire Ils s'arrêteront cependant à l'emplacement des nouvelles rampes devant la grande salle, puis aux Grands-Champs dans la descente de Cuvillard. Il n'y aura donc plus d'arrêt de bus devant l'église durant 4 mois environ. En ce qui concerne les travaux de la Grand-Rue, le canton, dans le contexte des éléments climatiques qui peuvent désormais se produire, nous a conseillé de profiter des travaux pour améliorer l'évacuation des eaux claires. Une canalisation de dimension supérieure sera posée sur 50 mètres environ à l'Ouest sous la rue de la Poste et un doublement de canalisation sera implanté entre l'ancienne auberge et la fontaine sous la Grand-Rue. Les coûts liés sont prévus au budget 2022 et relèvent du compte affecté "épuration". Les travaux de la rue de la Poste ainsi que la création de la nouvelle chambre Eauservice de Chalandon commenceront dès mi-janvier.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cantine Pic & Croc

La responsable de la cantine Pic & Croc, Mme Tania Gysler, a informé la Municipalité qu'elle souhaitait prolonger son congé maternité jusqu'à la fin du mois de février 2022. Il lui a donc été accordé un congé sans solde. Elle reprendra ses fonctions après les relâches, soit le 28 février 2022.

Afin d'assurer la bonne continuité de notre cantine scolaire, le contrat à durée déterminée de Mme Lisete Pereira Gonçalo, remplaçante de Mme Gysler depuis la rentrée d'août 2021, a été prolongé jusqu'au 28 février 2022.

Le poste d'auxiliaire de la cantine scolaire Pic & Croc vacant depuis le 31 décembre 2021 suite au départ de Mme Marisa Henry a été pourvu. Mme Yasmine Berchier prendra ses fonctions dès le 10 janvier 2022. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Manifestations

Soirée des nouveaux habitants

Après trois années sans soirée de rencontre avec les nouveaux habitants, celle-ci a enfin pu avoir lieu cette année.

Le 11 novembre l'ensemble de la Municipalité, des employés administratifs et communaux ainsi que le président du Conseil communal ont reçu, à la Grande salle, une cinquantaine personnes nouvellement installées à Vufflens-la-Ville.

Les sociétés locales qui étaient également toutes présentes, et nous les en remercions, ont pu inaugurer une toute nouvelle formule de présentation sous forme de stands décorés par chacune. Chacun a pu se déplacer de stand en stand, discuter et faire connaissance, le tout autour d'un buffet préparé par « les saveurs du coin » à Lussery-Villars. Cette formule plus conviviale et interactive fut fort appréciée de tous.

Apéro de Noël du personnel non permanent

Ce moment convivial réunissant une partie des membres de la Municipalité et du personnel non permanent a eu lieu cette année à la Maison de commune. Personnel de la bibliothèque, de la cantine Pic & Croc, de l'entretien du collège, des patrouilleurs et des archives ont pu se retrouver tout en savourant l'apéritif dinatoire préparé par M. Eric Meylan.

Fenêtres de l'Avent

Cette année encore, la Gym féminine avait organisé et planifié les traditionnelles fenêtres de l'Avent. Le calendrier entièrement rempli prévoyait quelques moments conviviaux autours d'un verre ou d'une soupe chez quelques-uns de nos concitoyens. Malheureusement, la situation sanitaire s'étant dégradée, et sur recommandations de la Commune et de la Gym féminine, certaines verrées ont été annulées. Le site de la Commune a été mis à jour quotidiennement pour tenir informé la population.

Merci à toutes les familles d'avoir répondu présentes et d'avoir égayé notre village par leurs magnifiques décorations. Nous espérons vivement que l'an prochain les traditionnelles verrées puissent enfin avoir lieu dans des conditions normales.

Vente de sapins et cartons du cœur

Le 16 décembre a eu lieu la vente de sapins au local de la voirie. Cette année, la commune de Pampigny ne pouvant plus nous fournir en sapins, la commande a été passée auprès d'Agrisapins à Thierrens.

Comme chaque année, des membres de l'Association des Paysannes Vaudoises de Vufflens-la-Ville et environs étaient présentes pour la récolte des marchandises et dons en faveur de l'antenne des Cartons du Cœur de Penthelaz.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cybersécurité

Caroline Jaugey et moi-même avons suivi une conférence sur la cybersécurité donnée par l'UCV.

Prévention, sensibilisation, organisation, actions, tels étaient les thèmes abordés lors de cette séance d'information basée sur les aspects d'une bonne protection.

Comme mentionné lors de mes dernières communications, nous savons que notre monde connecté offre un grand nombre d'opportunités. Notre Commune s'est déjà très bien protégée grâce à un hébergement externe du parc informatique. En effet, Sadies, s'occupe avec professionnalisme et attention de la sécurité de nos données. Ils sont extrêmement sensibles à nos exigences et font tout le nécessaire pour que la sécurité soit maximale.

Pour l'instant, nous avons décidé de ne pas faire intervenir l'ASCLAC (Association suisse pour le label « Cyber safe » que l'UCV recommande), puisque nous attendons en premier lieu le retour du prestataire de sécurité que Sadies a choisi pour tester leur système. Pour rappel, les résultats de ces analyses feront partie du prochain rapport de gestion.

Déchets

J'aimerais revenir sur les incivilités que nos employés communaux relèvent chaque jour :

- Crottes de chiens sur les trottoirs, les chemins, devant l'église, dans les champs
- Masques
- Bouteilles, restes de nourriture et j'en passe

Des poubelles ont été placées dans le village et le long des chemins avoisinants. Nous allons encore ajouter des sacs pour crottes de chien à côté de la Grande salle, sur la place de jeux et près de l'église. Je vous remercie d'avance de respecter nos employés communaux et ramasser vos propres déchets.

Je terminerai sur cette lancée en vous proposant d'agencer d'ores et déjà **le samedi 26 mars 2022**, date de notre prochain « Coup de balai ». De plus amples informations suivront en temps voulu.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Sécurité routière

Afin de réduire la vitesse des véhicules aux abords du nouvel arrêt de bus TL situé à la route de Bovon, une demande a été déposée auprès du voyer afin de prolonger la zone de 30km/h, soit du restaurant Le Marteley jusqu'au carrefour du Moulinet.

D'autre part, deux affiches relatives à la dépose des élèves ont été placées à proximité des collèges afin de sensibiliser les parents à cette problématique qui n'est toujours pas réglée ; en effet, à la rentrée d'août 2021, un flyer sur « les bonnes attitudes sur le chemin de l'école » a été distribué à la population par voie de « tout ménage » ainsi qu'à l'ensemble des élèves enclassés à Vufflens-la-Ville et Mex.

Dans ce flyer, il était notamment rappelé aux parents (ou toute personne accompagnant un enfant à l'école) que la dépose en voiture des enfants devant le collège était des plus dangereuses et que pour la sécurité de tous, celle-ci devait se faire sur le parking de la Grande salle.

Malheureusement, nous avons pu constater que le nombre de véhicules aux abords du collège était encore beaucoup trop important et mettait en danger nos enfants. Lors de la présence municipale sur place, chaque conducteur n'est jamais à court d'arguments pour justifier sa présence tout à fait exceptionnelle, évidemment.

La Municipalité, en accord avec la direction scolaire, distribuera dès la première semaine de la rentrée de janvier, un courrier adressé à l'ensemble des parents des élèves enclassés à Vufflens-la-Ville, leur demandant de respecter ces consignes de sécurité. A savoir privilégier au maximum les trajets à pied, pour cela des lignes de pédibus peuvent être mises en place, et ne plus déposer ou reprendre les enfants en voiture devant le collège, mais sur le parking de la Grande salle. A pied, le trajet représente 3 minutes et demie.

Après cette dernière tentative d'améliorer la sécurité aux abords de l'école, la Municipalité sera contrainte de verbaliser sans retenue les auteurs de stationnements et d'arrêts aux endroits non autorisés.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2021 : « MODIFICATIONS DES CONDITIONS DU DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) SIGNÉ AVEC DEMAUREX SA À LA SUITE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES OBLIGATOIRES SUR LA PARCELLE COMMUNALE 930 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission, composée de M. Ludovic Jaugey, Président, de Mme Cornelia Gindroz et MM. Samuel Berthoud, Quentin Riva et Pierre-André Vuillioud, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 9 décembre 2021.

Le rapport est lu par M. Ludovic Jaugey, Président.

Discussion

- M. Michel Equey souhaite savoir depuis quand la Commune est au courant que la parcelle 930 se trouve en zone nécessitant des recherches archéologiques approfondies ? La parcelle voisine 1212 est-elle dans la même configuration ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la société Demaurex SA en a informé la Municipalité lorsqu'elle a reçu un courrier du Canton lui annonçant que des sondages archéologiques devaient obligatoirement avoir lieu. Ce ne sont pas des conditions qui ont été insérées dans l'acte notarié du DDP, donc personne n'est allé chercher plus loin où était le problème avec ces fouilles archéologiques. Cependant, Demaurex SA n'a pas pu se retourner contre la Municipalité. Si brèche il y avait eu, la Commune aurait dû payer l'entier des frais liés aux fouilles et au terrassement. Quant à la deuxième question, le plan Géoplanet Vaud – reproduit dans le préavis – montre la zone à sonder du point de vue archéologique.
- M. Marco Grilli se demande ce qu'il adviendrait du DDP si Demaurex SA faisait faillite.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise qu'il s'agit d'une condition formulée dans l'acte notarié. Dans un tel cas, les redevances du DDP seraient payées par la banque jusqu'à la reprise du terrain par un nouveau superficiaire.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 9/2021 du 8 novembre 2021 ;
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

d'accorder à la Municipalité la compétence :

1. d'octroyer à Demaurex SA un report de 8 mois de la date de délivrance du permis d'utiliser, lui octroyant ainsi une participation immédiate aux coûts de fouilles archéologiques de CHF 54'744.- ;

2. de réduire la redevance du droit distinct et permanent (DDP) de CHF 12.- à CHF 10.- sur une durée telle que notre participation aux coûts des fouilles archéologiques atteigne un montant maximal de CHF 129'411.-, soit approximativement durant 9 ans et demi.

Le préavis n° 9/2021 est accepté à la large majorité moins 2 abstentions.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2021 : « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission des finances - COFIN

Le rapport de la Commission, composée de Mmes Fanny Falconnet, Présidente, Armelle Saunier et MM. Julien Humair, Ludovic Jaugey et Pierre-André Vulliod, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 12 décembre 2021.

Le rapport est lu par Mme Fanny Falconnet, Présidente.

Comme habituellement, M. Hervé Bandini propose de passer le budget en revue chapitre par chapitre. M. Joseph Vanderweckene suggère alors de procéder différemment, en partant de l'annexe 1 « Tableau comparatif » pour aller du général au particulier. Le Président le remercie pour cette suggestion, mais préfère s'en tenir à la manière de procéder habituelle – qui n'empêche pas d'aborder les questions d'un point de vue général.

Discussion

- Au chapitre 1, « Administration », rubrique 110.318, p. 4, M. René Parrat demande si les « frais d'étude développement durable » se rapportent bien à la réponse qui sera donnée au postulat PECC. Deuxièmement, concernant l'étude de faisabilité de la ZUP (zone d'utilité publique), le Conseiller souligne qu'un postulat avait été déposé en 2015, dont la vision globale était précisément ce qui se fait maintenant. S'agissant du développement local, il invite la Municipalité à proposer une démarche participative afin de ressentir les besoins de la population. Ce projet ne doit pas être la seule vision de la Municipalité et du Conseil.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme tout d'abord que le montant de CHF 20'000.- correspond en effet à l'étude du PECC. Quant à la ZUP, il est bien sûr prévu qu'une présentation soit faite à la population. La Municipalité a mandaté une société pour débroussailler le terrain et étudier la faisabilité du projet. M. le Syndic souligne qu'il est important de bénéficier des conseils avisés d'un expert avant de proposer une séance publique.
- Au chapitre 4, « Travaux », rubrique 460.314, p. 24, M. René Parrat demande si les CHF 120'000.- prévus pour le remplacement de la conduite à la Grand-Rue (église – entrée du village) sont en rapport avec la communication de M. Michel Gruaz.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, le lui confirme.
- M. René Parrat constate que ce montant est venu après le projet présenté au Conseil communal. Il s'agit d'une encouble, puisque la comptabilité des communes précise qu'un investissement peut aller jusqu'à CHF 50'000 dans le cadre du budget. Comment porter alors CHF 120'000.- au budget ?
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, précise qu'il s'agit des réserves affectées, ce qui signifie que des exceptions peuvent être faites.
- M. Vu Tran s'interroge sur l'absence de montants au budget 2022 (et 2021) pour les rubriques 470.314 et 470.451, alors qu'ils figurent dans les comptes 2020.

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe qu'il s'agissait de travaux de bucheronnage sur une parcelle située au Moulinet pour éviter des problèmes avec la Venoge. A l'époque, le Canton avait précisé que cet entretien était à la charge de la Commune, qui a toutefois pu mettre une partie à la charge du propriétaire de la parcelle. Ces travaux n'ont eu lieu qu'une seule fois et ne sont plus prévus dans le futur.
- M. Michel Equey demande quelles sont les constructions qui correspondent aux conséquents montants des taxes des rubriques 460.434/460.4343/460.4344.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que ces taxes correspondent à des projets de grande importance de mise à l'enquête de nouveaux bâtiments et de rénovation de bâtiments.
- M. Michel Equey s'en étonne et demande s'il s'agit de réalisations concrètes.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme en précisant que ces mises à l'enquête ont paru dans les journaux et ont été affichées au pilier public.
- Au chapitre « Annexe 1 – Tableau récapitulatif », M. Joseph Vanderweckene se dit surpris et « déçu en bien ». Il constate que, par rapport au budget 2021, le budget 2022 présente une baisse d'à peu près un million de charges au niveau des dépenses. Pendant de nombreuses années, on nous a dit que ce n'était pas possible de diminuer les frais de fonctionnement, que l'on était déjà au maximum. Et maintenant on constate que le budget 2022 parvient à comprimer les dépenses d'un million, en passant de 7'565 KCHF à 6'590 KCHF. Première question : d'où viennent ces économies ? Deuxième question : qu'en est-il de la baisse d'à peu près CHF 130'000.- au niveau des amortissements, entre les comptes 2020 (630'500.-) et le budget 2022 (502'600.-). Le Conseiller s'en étonne, car il y a des nouveaux prêts qui ont été conclus.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui précise que la différence d'env. 1 million provient majoritairement des dépenses pour les péréquations et des amortissements extraordinaires. Les amortissements sont décrits en page 8, et il n'y a pas d'amortissements extraordinaires budgétés.
- M. Joseph Vanderweckene souhaiterait un tableau présentant les fonds de réserves et les fonds affectés avec situation de début et situation de fin. Il s'en explique en constatant que l'on fait des prélèvements de comptes affectés et de comptes réserves pour un total de CHF 96'600.- et que l'on réattribue CHF 114'900.- et CHF 62'000.-. Pourquoi, en général, ne pas réattribuer au fonds ce qu'on a puisé pour avoir un fonds constant ? Deuxième question : pourquoi ne pas partir du résultat total, c'est-à-dire d'un budget à l'équilibre, à zéro, et d'affecter ensuite les éventuels excédents à ces comptes affectés et aux réserves ? Idéalement, il faudrait présenter un budget à l'équilibre. M. Vanderweckene constate que, bien que le déficit du budget 2022 soit minime, il est toutefois négatif, car on a prévu aux comptes affectés et aux comptes réserves plus que ce qu'on en a retiré. Il serait préférable de présenter un budget à zéro en mettant un peu moins à l'attribution de réserves.
- Au sujet des mouvements de comptes affectés, Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui répond que seules les affectations prévues sont comptabilisées et pour les fonds de réserve affectés c'est la différence entre les charges et les dépenses qui doit être mise dans le compte réserves, car les comptes affectés doivent être équilibrés.
- M. Joseph Vanderweckene constate cependant qu'on a prélevé, dans les comptes affectés, CHF 66'600.- et remis CHF 114'900.-. Ce qu'on a retiré, on doit le remettre.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, confirme qu'on est effectivement obligé de procéder ainsi.
- M. Joseph Vanderweckene demande pourquoi faire beaucoup plus et présenter un budget négatif ? Le budget aurait pu être à zéro et, au lieu d'avoir CHF 114'900.-, on aurait mis CHF 14'900.- ou CHF 51'900.-.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui répond que non, car les CHF 114'900.- correspondent à un dicastère affecté (déchetterie, épuration et eau), et qu'on ne peut pas montrer un déficit dans un dicastère. Ce montant est couvert par des taxes à part des impôts. Si on observe les mouvements

des fonds de réserves, le montant de CHF -32'000.- correspond à des affectations aux fonds qui sont obligatoires (tel le don Bobst). On est donc obligé de budgéter ces montants.

- M. Joseph Vanderweckene relève toutefois que l'on n'est pas tenu de mettre plus que ce qui a été prélevé.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, ajoute que si l'on veut montrer un exercice à zéro, cela signifie que la perte de CHF 51'900.- devrait être prélevée dans un compte réserves.
- M. Joseph Vanderweckene lui confirme que les comptes réserves servent effectivement à ça.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, partage cet avis, mais estime que ce procédé se rapporte surtout aux comptes finaux. Pour un budget, elle juge préférable de présenter ce qui est réel.
- M. Hervé Bandini, Président, recentre le débat sur la première question : le million de dépenses en moins...
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, expose les principaux postes : dans les charges cantonales – péréquation (comptes 220), il y a déjà env. CHF 600'000.- de moins de charges que l'année passée ; et dans la facture sociale (rubrique 720), env. CHF 500'000.- de moins.
- M. Joseph Vanderweckene a bien vu ces postes, mais reconnaît que sa question était un peu innocente, parce qu'on prétend qu'on ne peut pas prévoir la péréquation et, ici, on présume déjà la péréquation de près de 1,3 million.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui répond que la péréquation était basée, en 2021, sur les rentrées fiscales de 2019 – une excellente année au cours de laquelle la péréquation était élevée. Pour 2022, la base est celle des rentrées fiscales de 2020, plus basses, donc la péréquation baisse.
- M. Joseph Vanderweckene constate donc que ce n'est pas un effort spécial de la Municipalité, mais uniquement le jeu de la péréquation. Il plaisante alors en disant qu'il est alors au regret de retirer ses félicitations à la Municipalité... ! Le Conseiller demande encore s'il serait envisageable, en regard du budget très détaillé, d'obtenir un compte de bilan qui permettrait en effet de voir toutes les mesures prises et leur incidence sur le bilan. Cela représente-t-il un travail énorme ?
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, confirme que cela représente effectivement un gros travail.
- Au chapitre « Annexe 2 – Plan d'investissements », M. Yves Trottet salue le travail qui a été fait sur les cinq années de la législature. Il serait judicieux d'y rajouter les intercommunales qui nécessiteraient des dépenses, comme le collège de Penthalaz, afin de montrer la réalité des investissements consentis par notre Commune.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, souligne que les intercommunales ne pourront pas être intégrées dans le plan d'investissements qui concerne uniquement la Commune. Ces dépenses devront passer par le compte de fonctionnement via un montant coût par élève. On pourrait par contre très bien mentionner les projets intercommunaux en-dessous du tableau.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, relève aussi que les investissements se retrouvent sur les différents comptes des différentes associations.
- Concernant les demandes complémentaires liées notamment au compte de bilan, M. Ludovic Jaugey informe que la Commission des finances s'était déjà posé la question et avait évalué que l'écart entre le travail nécessaire pour le personnel comptable, les coûts supplémentaires pour la Commune et ce que l'on peut réellement retirer en termes d'information complémentaire ne méritait pas un tel investissement. La qualité du budget 2022 est à relever, estime-t-il, en raison de l'effort effectué sur la vision à long terme sur les investissements, ce qui avait été demandé antérieurement. Le Conseiller souligne encore que, si l'on a beaucoup débattu sur le sujet des comptes affectés, il faut préciser que l'on parle de petits mouvements, peu significatifs et aux impacts assez limités, y compris sur l'année en cours.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 10/2021 du 15 novembre 2021 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

d'approuver le budget de fonctionnement pour 2022 présentant un total de revenus de CHF 8'053'000.- et un total de charges de CHF 8'104'900.-, le déficit de CHF 51'900.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Le préavis n° 10/2021 est accepté à l'unanimité.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2021 : « FIXATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DU PLAFOND POUR RISQUES DE CAUTIONNEMENTS ET AUTRES GARANTIES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission des finances - COFIN

Le rapport de la Commission, composée de Mmes Fanny Falconnet, Présidente, Armelle Saunier et MM. Julien Humair, Ludovic Jaughey et Pierre-André Vulliod, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 12 décembre 2021.

Le rapport est lu par Mme Fanny Falconnet, Présidente.

Discussion

- M. Joseph Vanderweckene souhaite réagir sur la capacité économique d'endettement, qui représente le niveau maximum d'endettement soutenable financièrement par la Commune sur le long terme. Au fond, c'est une relation entre la dette maximum (qui peut être hypothétique) et la situation financière réelle. On doit répondre à la question de savoir quels sont les moyens financiers nécessaires pour supporter une dette de x francs, sachant que la collectivité doit s'acquitter du service de la dette durant 30 ans. La Commune doit donc s'assurer de pouvoir rembourser sa dette une période de 30 ans. Pour cette capacité économique d'endettement, on conseille en général de prendre 30x la marge d'autofinancement. Le Conseiller constate, dans le préavis municipal, que la marge d'autofinancement moyenne est de CHF 450'000.-. Si on prend 30x cette somme, on arrive à environ KCHF 13'500, ce qui aurait été sa proposition. Il adresse ses remerciements pour le tableau, quand bien même 2024-2025-2026 ne sont que des projections.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui répond que si les projections effectuées jusqu'en 2023 se réalisent et que l'on effectue tout ce qui est prévu dans le plan d'investissement jusqu'en 2026, le plafond d'endettement de KCHF 13'500 ne pourra pas tenir. Il ne sera pas suffisant pour l'entier de la durée de la législature.
- M. Joseph Vanderweckene rétorque que le tableau montre que la dette brute s'élèvera à KCHF 13'355 en 2026.

- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, précise que la dette brute ne comprend que les dettes, à savoir ce que l'on doit à la banque, tandis que le plafond d'endettement comprend le crédit d'un million qui n'est pas forcément utilisé. Mme la boursière pense que l'on doit se fier à la ligne du plafond d'endettement brut admissible. Si on est en-dessous et qu'on le dépasse, il faudra, dans le courant de la législature, passer à nouveau devant le Conseil communal avec une demande d'augmentation, modification qui doit ensuite être présentée et acceptée par le Canton.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne qu'il est en effet assez compliqué de faire une demande au Conseil d'Etat si on arrive à la fin de notre plafond d'endettement. Les Conseillers le savent, ce qui est prévu dans le plan des investissements n'est pas un chèque en blanc : ce sont des projets, des préavis qui vont revenir vers le Conseil, qui décidera alors de suivre les autorités au pas. L'idée est d'avoir un bas de laine pour ne pas retourner devant le Conseil d'Etat en 2025 parce que le plafond d'endettement de la Commune est à sa limite.
- M. Joseph Vanderweckene se dit dérangé par le fait que le calcul se base, au départ, sur une marge d'autofinancement qui passe presque du simple au double : de CHF 462'000.- à CHF 787'000.-.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, rappelle que ce qui est important est d'être suffisamment souple pour toute la législature pour ne pas avoir besoin de se représenter devant le Canton pour demander une augmentation. Toutes les dépenses présentées dans le plan d'investissements seront évidemment soumises au Conseil.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, intervient en rappelant que M. Vanderweckene a salué le plan d'investissements qui présente une vision sur la législature complète et que le plafond d'endettement en fait partie.
- M. Joseph Vanderweckene a fait part de ses remarques en soulignant que l'avenir nous dira qui avait raison. Lorsqu'on a une limite, on est toujours aspiré vers elle.
- M. Hervé Bandini, Président, rappelle que, si la Municipalité venait à s'enthousiasmer, la décision finale appartiendrait de toute façon au Conseil.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, souhaite encore préciser que toutes les positions au bilan sont comprises dans le plafond d'endettement brut ; on trouve à côté les créanciers et les passifs transitoires, sauf les fonds de réserves. Dans le calcul de la quotité de la dette brute, il n'est pas tenu compte des transitoires et des créanciers. Le montant à retenir pour le plafond d'endettement brut, c'est le passif du bilan sans les fonds de réserves.
- M. Joseph Vanderweckene répète que, pour les finances communales saines, on prend généralement comme mesure 30x la marge d'autofinancement.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, souligne que c'est une des trois façons de calculer le plafond d'endettement. La mesure énoncée ci-dessus ne sera pas suffisante si l'on réalise tous les investissements prévus dans le plan d'investissements.
- M. Hervé Bandini, Président, demande à M. Vanderweckene s'il souhaite amender ce préavis ou s'il s'en tient à une remarque.
- M. Joseph Vanderweckene lui répond qu'il aurait souhaité l'amendement, mais qu'il est prêt à se soumettre à l'avis de la majorité. Il préfère cependant attirer l'attention de ses collègues sur le danger d'un tel calcul.
- M. Hervé Bandini, Président, annonce que la mention au protocole suffit donc à ce stade.
- M. Joseph Vanderweckene lui répond par l'affirmative.
- M. René Parrat s'est plongé dans le point 3 du préavis qui concerne les engagements hors bilan liés aux associations intercommunales, notamment celui de l'ASIVenoge dont le montant s'élève à 3 millions. D'où vient ce chiffre ? En allant chercher dans les documents de l'ASIVenoge, le préavis 2/2020, il a constaté que le plafond d'endettement de Vufflens-la-Ville est fixé à CHF 4'481'959. Ses questions sont les suivantes : faut-il qu'il y ait concordance entre nos chiffres ? Cette situation se représente-t-elle pour les autres associations ?

- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui répond que les chiffres sont différents, car, dans le plafond d'endettement pour les cautionnements, on tient compte également d'un degré de probabilité de survenance.
- M. Hervé Bandini, Président, précise que cela signifie qu'il y a une pondération.
- M. René Parrat récapitule en disant que le chiffre annoncé du plafond d'endettement par une association intercommunale doit donc être interprété.
- « Pondéré » souligne M. Hervé Bandini, Président.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, le confirme.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 11/2021 du 15 novembre 2021 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. de fixer le plafond d'endettement à moyen et long terme à CHF 16'000'000.- pour la durée de la législature 2021-2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 8'000'000.- pour la durée de la législature 2021-2026.

Le préavis n° 11/2021 est accepté à la large majorité moins 4 abstentions.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Hervé Bandini, Président, annonce avoir reçu une demande d'intervention de la part de M. Gilbert Cavedon, membre de l'ex-Commission consultative de suivi des nuisances sonores, dissoute par la Municipalité en août 2021 en raison de la fin des nouveaux projets dans la ZI de la Plaine. Les cinq membres de ladite ex-Commission regrettent cette décision, car ils estiment que les nuisances sonores vont continuer à impacter le village. Au travers d'un rapport lu par M. Cavedon, les signataires souhaitent attirer l'attention de la Municipalité sur ces enjeux qui concernent la qualité de vie de la population et, par ce biais, informer également les Conseillers de leur démarche. Le Président remercie M. Cavedon et l'invite à transmettre le document au secrétariat afin de le joindre au présent procès-verbal. *[Voir annexe ci-jointe]*
- M. Olivier Duperrut, Syndic, prend bonne note de ce rapport, dont la Municipalité n'a pas eu connaissance avant la séance. Il informe l'assemblée qu'une réponse sera donnée au prochain Conseil, au mois de mars 2022, en précisant cependant qu'il n'y plus beaucoup de projets qui seront réalisés sur Vufflens-la-Ville. Il remercie les membres de l'ex-Commission des nuisances de leur proposition de se tenir à disposition de la Municipalité.
- M. René Parrat estime que les démarches participatives doivent absolument être maintenues, car cela crée une cohésion au sein du village. En entendant « à chaud » le rapport de l'ex-Commission

des nuisances, il a le sentiment qu'il y a une certaine frustration... et c'est dommage, car l'élan qui a été donné par des citoyens pour vivre des développements industriels et commerciaux avec les enjeux qu'ils représentent, est quelque peu avorté. Une réflexion poussée sur ces démarches participatives s'impose donc, afin de ne pas risquer de perdre ces personnes qui ont de l'intérêt pour la chose locale.

- M. Guillaume de Buren signale que l'UCV dispense des formations sur les processus participatifs. Il ajoute également que, sauf erreur, le Canton de Vaud proposera des formations gratuites sur ce thème pour les Municipaux, en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP).
- M. Olivier Duperrut, Syndic, se dit attentif aux formations utiles pour la Commune dispensées par l'UCV ou d'autres organismes. Elles sont régulièrement discutées en séance de Municipalité et réparties entre les différents Municipaux.
- M. Vu Tran prend le train de M. René Parrat concernant, cette fois, le postulat PECC. Le Conseiller a rencontré, lors du dernier Coup de balai, un habitant du village qui travaille à la Romande Energie sur des projets énergétiques pour les communes. Il vaut la peine de faire intervenir des personnes avec des compétences spécifiques, car les démarches participatives peuvent apporter beaucoup. Toutes les communes n'ont pas la chance d'avoir un Monsieur ou une Madame Energie ! On sait aussi que, s'il n'y a pas quelqu'un pour porter un projet de grande envergure, il n'aboutit généralement pas à grand-chose... M. Tran se tient à disposition de la Municipalité, en précisant qu'il est toujours en contact avec la personne de la Romande Energie.
- M. Thierry Marchon, également membre de l'ex-Commission des nuisances, souhaite rebondir sur la mention de M. le Syndic concernant la fin du développement de la ZI sur la commune de Vufflens. L'étude CITEC, élaborée par le Canton, mentionne en effet un développement assez drastique de la circulation dans la ZI. Il est fait mention d'un doublement du mouvement des wagons et des camions entre 2020 et 2025, qui sera de nouveau effectif entre 2025 et 2035. Cet intense développement va forcément créer des nuisances. Par ailleurs, pour pouvoir absorber ce trafic, il y aura un développement conséquent du réseau ferroviaire au sein de la ZI. Le développement des parcelles encore à construire, celui du réseau ferroviaire ainsi que les nuisances relatives à ces mouvements sont donc à prévoir à moyen terme, et non pas dans un futur à long terme.
- M. Michel Gruaz lui répond que la Municipalité est parfaitement au courant de ce qui va se passer ainsi que des impacts présentés dans l'étude CITEC. Il va cependant falloir apprendre à vivre avec la situation engendrée par la ZI et examiner au fur et à mesure l'évolution du trafic et des conséquences pour la population.
- Sur un autre sujet, M. Nicolas Pittet se demande si la Commune a prévu d'introduire l'eBill, une solution qui permettrait de gagner du papier et de réduire des frais de timbres.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, lui répond que la prochaine étape est l'introduction du QR code, puis, effectivement, l'eBill.
- M. Hervé Bandini, Président, plaisante en soulignant que l'on peut saluer le Conseil communal qui a déjà mis en place une plateforme numérique ! Par ailleurs, concernant les sujets évoqués ci-dessus, le Président rappelle que le règlement autorise les Conseillers à utiliser divers moyens pour se faire entendre, faire des propositions ou interpeller. Il adresse ensuite ses remerciements de fin d'année aux membres du Conseil pour leur participation et leur engagement futur ; à l'équipe du Bureau, et en particulier à la secrétaire ; à la Municipalité pour la qualité des échanges et son souci de tenir informé de manière transparente ; au personnel communal, particulièrement Mmes Sandrine Böhlen, secrétaire municipale, et Dominique Nijenhuis, boursière ; ainsi que M. Nelso Batista, concierge et huissier qui œuvre dans l'ombre pour la mise en place de la salle. Le Président regrette que cette dernière séance de l'année ne puisse pas se terminer par l'apéritif qui était prévu, mais les contraintes liées à la situation sanitaire ont en rendu l'organisation quasiment impossible. Cet argent mis de côté, le prochain apéritif est donc promis à être riche ! Joyeuses fêtes à toutes et tous, bonnes vacances et au plaisir de se retrouver en 2022 !

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous le **mercredi 23 mars 2022 à 20h**.

La séance est levée à 21h40.